













Lettre des rythmes éducatifs

http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative

N° 98 - mai 2020

Les bonnes pratíques

Une BD ludique et informative pour parler du virus et des gestes barrière aux enfants

Comment expliquer aux plus jeunes l'épidémie de Covid-19 et l'importance du respect des gestes barrière? Sandra Edinger, auteur du « Grand débordement », aborde ces questions au travers d'une BD ludique et informative, La petite maladie. Un point de départ pour que parents, enfants et animateurs entament la discussion.

https://www.editionswinioux.c om/La-petite-maladie-Sandra-Edinger

Protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs à compter du 12 mai

Avec le déconfinement progressif à partir du 11 mai et la réouverture des écoles le 12 mai, les accueils de loisirs périscolaires, dont certains n'avaient pas fermé car ils avaient accueillis les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, sont également amenés à reprendre leur activité. Cette reprise s'accompagne d'un protocole sanitaire, similaire à celui appliqué sur le temps scolaire, qui a été communiqué par voie dématérialisée le 7 mai aux organisateurs. Une nouvelle version de ce protocole, en pièce jointe, vient de paraître suite au décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il encadre la reprise des activités de certains accueils et prévoit le maintien de la suspension des autres. Les dernières modifications apportées au protocole sont surlignées en jaune.

Vous devez retenir de ce guide les principales règles sanitaires suivantes :

Prise de température :

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les accueils collectifs de mineurs. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil de loisirs. Les personnels procèdent de la même manière.

Lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'accueil de loisirs ;
- avant de rentrer salle d'activité, notamment après les activités extérieures ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Port du masque :

• Pour les personnels:

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Les organisateurs de l'accueils doivent donc mettre à disposition de leurs agents en contact direct avec les enfants au sein de leurs structures des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les accueils de loisirs. Ces masques concernent évidemment les animateurs mais aussi les autres personnels en contact direct avec les enfants, notamment les personnels d'entretien et de restauration. Le port du masque est obligatoire pour toute personne en présence d'enfants accueillis.

• Pour les enfants:

Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas obligatoire, sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux.

Les mineurs de 11 ans et plus doivent porter un masque. Leur accueil ne sera autorisé qu'à partir du 18 mai.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Ventilation des locaux :

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles d'activité et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque activité extérieure, au moment du

déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

Nettoyage des locaux :

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des enfants. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]). Les produits d'entretien sont tenus hors de portée des enfants.

Information des enfants:

Le jour de la réouverture de l'accueil de loisirs, les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des enfants (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre, etc.).

Eléments de dimensionnement :

• Environ 4m² par enfant

Utilisation des toilettes :

Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.

- Gérer les flux d'enfants vers les toilettes (départ et retour dans la salle d'activité).
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
 - Demander aux enfants de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.

Accueil des enfants :

Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'accueil de loisirs (parents, autres accompagnants, etc.).

Restauration:

- - En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'enfants dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau, etc.) est adaptée pour limiter les contacts.
- - En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de'activité sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.

Ces mesures sanitaires parce qu'elles sont identiques pour les accueils de loisirs et les écoles doivent faire l'objet d'une concertation entre les équipes d'animation, les équipes enseignantes et les organisateurs de l'accueil de loisirs. Leur application garantira la sécurité sanitaire de tous et la reprise progressive des activités scolaires et de loisirs.